



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2018

Le Conseil municipal, s'est réuni le mardi 25 septembre 2018 à 18h30 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, GIROD et TEMPESTA.

MM. BACHETTI, BILLOT (Arrivée à 18h40), COTE-COLISSON, GRESSET, MARCEAU, LONCHAMPT et VIVOT.

Excusés : Mmes FAIVRE, RACINE, RENAUD et ROGEBOZ, MM. LANDRY, PALMA et PETIT.

Mme BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 11 septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.

2. Cession des parcelles AB 73 et AB 74 lieu-dit Le Village à NEOLIA.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2017-086 du 24 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé plusieurs décisions et notamment le principe d'une cession en l'état à NEOLIA des parcelles AB 73 et AB 74 au lieu-dit Le Village représentant 5 496m² au prix de 720 000 € permettant l'amortissement du coût d'acquisition et des frais annexes. Or, la délibération l'autorisait seulement à signer un compromis de vente des terrains cités plus haut. Le compromis de vente a été signé 18 décembre 2017 et les conditions suspensives du compromis ont été levées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour et une abstention (Mme BUTTEFEY) :

- autorise M. le Maire à signer l'acte définitif de vente à NEOLIA des parcelles AB 73 et AB 74 au lieu-dit Le Village représentant 5 496m² au prix de 720 000 € HT permettant l'amortissement du coût d'acquisition et des frais annexes,

- approuve après bornage par NEOLIA la revente à la commune d'une bande de terrain d'une surface maximale de 300m² destinée à la réalisation de la fin de la piste cyclable de la rue du Puits.

Arrivée de M. Sébastien BILLOT.

3. Lutte contre les inondations – Equipement du Pôle périscolaire et du Groupe scolaire.

M. le Maire précise que dans le cadre des intempéries exceptionnelles qui ont frappé le Doubs aux mois de janvier et février derniers, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide exceptionnel, doté d'une enveloppe financière de 250 000 €. Après les crues du mois de janvier, la question de l'équipement de certains bâtiments communaux en barrières anti-inondations sur les portes et fenêtres s'est posé pour le Pôle périscolaire et le Groupe scolaire.

A cet effet, un chiffrage des équipements à réaliser a été obtenu et est présenté dans le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Équipement des bâtiments :	9 835,20 €	Autofinancement :	4 917,60 €
- Pôle périscolaire :		Département (50%) :	4 917,60 €
- Groupe scolaire :	1 947,60 €		
	7 887,60 €		
Total	9 835,20 €	Total	4 917,60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement,

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Intempéries exceptionnelles 2018 - Solidarité territoriale ».

4. Adhésion du groupement de commande de Maintenance des ascenseurs.

M. le Maire précise que la conclusion d'un groupement de commandes, à compter du 1er janvier 2019, peut être envisagée entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, les communes de Doubs et des Granges-Narboz, afin de permettre aux entités susvisées de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour en faciliter la gestion en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'accord-cadre portera sur la réalisation des prestations de « Maintenance des ascenseurs ».

Le montant de l'accord-cadre pour la partie relative à Doubs (périodes de reconductions comprises) est estimé à 14 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, à laquelle la commune n'adhèrera qu'à partir de 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, la commune de Doubs pour la « Maintenance des ascenseurs » de ces entités,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,
R. MARCEAU

Fait à Doubs, le 26 septembre 2018.

